



FRESNIERES

Assainissement Communal

36 avenue Salvador Allende - 60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 15 37 37 – Fax : 03 44 15 37 30

Courriel : accueil@adto.fr

SPL au capital de 3 306 750 €

**Conseil Municipal
Jeudi 20 Mai 2021 à 19h00**

Rencontre avec la commune de Fresnières concernant l'assainissement communal le 9 mars 2021.

2 choix possibles dans l'assainissement :

➤ ANC (Assainissement non collectif) :

Assainissement actuel de la commune avec environ 80% de non-conformité sur le territoire (l'ensembles des habitations ont été diagnostiquées. Données issues de la CCPS (Pays des Sources) via les contrôles de conformités du SPANC.

Grosses contraintes sur la commune de Fresnieres.

- Rejet : pas de milieu récepteur (cours d'eau)
- Infiltration très difficile sur la commune. Géologie argileuse ne permettant pas l'infiltration.
- Présence de nappes subaffleurantes
- Certaines habitations n'ont pas les terrains nécessaires

En termes de coût : Réhabilitation des ANC varie entre 10 000 € HT et jusque 20 000 € HT pour certaine installation avec contrat d'entretien en +.

Coût à la charge du particulier et aucune aide de l'agence de l'eau. CD 60, 1 000 € HT /installation.

➤ Assainissement collectif :

2 scénarios étudiés :

➤ Raccordement sur le syndicat de la vallée du Matz (Canny sur Matz).

Coût globale du projet 1 600 000 € HT

Impact sur le prix de l'eau de 7,4 €

Prix de l'eau futur $1,9 + 7,4 = \underline{9,3 \text{ € du m}^3}$

➤ Système d'assainissement propre à Fresnières :

Coût globale 930 000 € HT (non subventionnable)

Impact sur le prix de l'eau de 9,4 €

Prix de l'eau futur $1,9 + 9,4 = \underline{11,3 \text{ € du m}^3}$

Sachant qu'aujourd'hui il n'a pas de lieu de rejet et que l'infiltration n'est pas possible sur la commune.

Préalable à l'assainissement collectif :

- Zonage assainissement à réviser
- Enquêtes à la parcelle à réaliser

Réunion le 6 Mai 2021 en présence de l'agence de l'eau Seine Normandie (Mme PETIT), du CD 60 (mme GRIS) et de la CCPS (Mr CAUMARTIN)

Monsieur Caumartin a indiqué que la compétence est normalement reprise en 2026 par la communauté de communes.

Aujourd'hui, sur la commune de Fresnières il n'y pas de solution économiquement viable que ce soit pour la mairie ou pour les particuliers en termes d'assainissement.

Une étude assainissement globalisé sur l'ensemble de la communauté de communes sera réalisé courant 2024.

La seule solution pérenne reste la réhabilitation des ANC par les particuliers avec un contrôle du SPANC